

7. Libération à SASSENDORF (6 avril 1945) de quelques prisonniers malades et non évacués.

12ième et/ou 13ième S.S.BAUBRIGADE (Eisenbahnkommando)

Formée au c.c.de SACHSENHAUSEN (déc.1944 - janv.'45)

1. KAMP s/RHIN (déc.1944 - janv.1945, sous le c.c. de SACHSENHAUSEN)
2. BAD-KREUZNACH (janv. - févr.1945, sous le c.c. de SACHSENHAUSEN)
3. BAD-NAUHEIM via M.INZ,FRANCFORT (mars 1945,sous le c.c. de SACHSENHAUSEN)
4. DRESDE via GIESSEN, GROSSEN BUSECK (mars 1945, sous le c.c. de SACHSENHAUSEN)
5. Evacuation sur le c.c.de MAUTHAUSEN (avril 1945)

D. CONCLUSIONS

On peut conclure :

1. que la composition des brigades originellement à considérer comme des unités stables ("Baukommandos"), logées dans des bâtiments et comptant entre 1000 à 2000 prisonniers, semble, à partir de la date de la création de la 5ième ou 6ième brigade, avoir été modifiée dans ce sens qu'elles sont devenues des unités exclusivement mobiles ("Eisenbahnkommandos"), groupant environ 500 prisonniers vivant dans un train spécialement transformé pour le but prévu.
2. que la vie des prisonniers ayant appartenu à une des brigades était bien moins pénible que celle des déportés dans un camp de concentration ou dans une de ses dépendances ("Aussenkommandos").

Le pourcentage de décès causé par maltraitement ou une des maladies sévissantes dans les camps telle que oedème, dysenterie, tuberculose, etc. était d'autant plus bas lorsqu'il s'agissait de prisonniers d'une brigade mobile.

Ceci s'explique surtout par le fait que les prisonniers de cette dernière catégorie pouvaient - grâce à une surveillance en général moins sévère - se fourrager en cours de route et comme ils disaient "organiser". Les décès avaient plutôt un caractère accidentel du surtout aux bombardement des forces alliées sur les régions où les brigades travaillaient.

3. que la plupart des prisonniers des brigades mobiles - probablement toutes liées administrativement au c.c.de SACHSENHAUSEN à partir du mois de décembre 1944 - a été évacuée soit sur le camp d'EBENSEE (dépendance du c.c. de MAUTHAUSEN) soit en direction de ce camp, tandis que les prisonniers des brigades stables ont en général été recueillis par le camp de concentration le plus proche à l'époque de la liquidation de la brigade et que, par conséquent, ils ont participé, si encore en vie, à l'évacuation du camp de concentration en question.
4. que l'enregistrement d'un cas de décès d'un déporté d'une des brigades mobiles dans l'administration d'un des camps de concentration auquel la brigade était à l'époque administrativement liée, peut mener à une conclusion incorrecte en ce qui concerne le lieu de décès et qu'on ne peut en général fixer ce lieu qu'à l'aide de témoignages de compagnons d'infortune ayant appartenu à la même brigade.

la Haye, avril 1949

ITS

Internationaler Suchdienst

Bibliothek: 9 INHAFT 31

